

Image not found or type unknown



## Zac proposition de prix ridicule

Par **Anatide**, le **08/05/2022 à 13:40**

Bonjour  
J'ai une parcelle qui est incluse dans une zac.  
On me propose un prix de vente  
decorele des prix de zac alentours.  
J'ai énormément de promoteurs qui me sollicitent puis  
une fois pris contact en mairie me disent que ce cas relève d'une spoliation.  
Que faire?

Par **nihilscio**, le **08/05/2022 à 14:42**

Bonjour,  
Tant que vous n'êtes pas exproprié, vous pouvez refuser de vendre au prix  
proposé. Si vous êtes exproprié, vous pouvez saisir le juge de l'expropriation pour qu'il  
détermine le prix.

Par **Bibi\_retour**, le **09/05/2022 à 10:02**

Bonjour,  
Qu'appellez-vous "prix ridicule" ? Il existe un motif valable pour le prix proposé ?  
Le PLU ou un plan de prévention des risques ?